



Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Rése
au
Moni
bel



19020878

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

29 JAN. 2019

DU BRABANT WALLON

Greffé

N° d'entreprise : 0686549370

Dénomination

(en entier) : **FREEWEAR & Co**

(en abrégé) :

Forme juridique : SOCIETE EN COMMANDITE SIMPLE

Siège : *CHAUSSÉE DE NIVELLES 18120 - 1420 Braine - l'Alleud*

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : **EXTRAIT DU PV DE L' AGE DU 22/12/2018**

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 22/12/2018

Le 22/ 12/ 2018 à 19h30, les associés se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire convoquée conformément aux statuts.

L'Assemblée s'est tenue au siège social de la société.

Elle a été placée sous la présidence de

Monsieur Monseur Michel.

Le président constate que tous les associés sont présents ou valablement représentés à l'Assemblée, de sorte que les formalités de convocation ne doivent pas être justifiées.

Le président rappelle l'ordre du jour de l'Assemblée,

1) Nouveaux actionnaires commanditaires

2) Augmentation de Capital

Les associés, tous présents ou valablement représentés, marquent leur accord sur cet ordre du jour.

Le président constate que l'Assemblée est ainsi régulièrement constituée et habilitée à délibérer sur les points à l'ordre du jour. Il propose l'ouverture des débats.

Afin de continuer le développement et la croissance de l'entreprise, il a été décidé d'accepter de nouveaux associés commanditaires et de procéder à une augmentation de capital pour le porter à 251.000€.

Il est donc décidé de créer 13400 parts sociales supplémentaires sans valeur nominale de sorte que le total des parts sociales de la société s'élèvera désormais 25100.

Monsieur MONSEUR Jean-Jacques , NN 540815-08573 , Rue des Lilas 7 à 6250 Pont de loup souscrit un montant de 2200(deux mille deux cents) et reçoit en échange de sa souscription 220 parts sociales

Madame AVOT Cathy, NN660312-128-46 , Rue Saint-François 22 a 6240 Farciennes souscrit un montant de 70.000 € (sept mille) et reçoit en échange de sa souscription, 700 parts sociales .

Monsieur SICILIANO Maurizio, NN64086-417-09 , Rue Saint-François 22 a 6240 Farciennes souscrit un montant de 9.000(neuf mille) et reçoit en échange de sa souscription, 900 parts sociales .

Monsieur COUTEAU Pol , Rue Abel Roger 1 , à 7170 Mignault , NN 500402-067.78 souscrit un montant de 4.500€(quatre mille cinq-cents) et reçoit en échange de sa souscription , 450 parts sociales

Madame COUTEAU Valérie , Rue d'Houdeng 150 , à 7070 Le Roeux , NN 720404-112.47 souscrit un montant de 12.000€(douze mille) et reçoit en échange de sa souscription 1200 parts sociales.

Madame HENNART Dorothée, Rue Warocqué 76 à 7100 La Louvière NN 83.06.13+154.77 souscrit un montant de 17.000€ et reçoit en échange de sa souscription 1700 parts sociales

Monsieur BASTIN Tanguy, Rue Warocqué 76 à 7100 La Louvière NN 831030-169.65 souscrit un montant de 20.000€ et reçoit en échange de sa souscription 2000 parts sociales

Madame HENNART Marie- Paule, Bld du Tivoli 17à 7100 La Louvière, NN560413-130.05 souscrit un montant de 8.500€ (huit mille cinq-cents) et reçoit en échange de sa souscription , 850 parts sociales.

Monsieur Christian BAISE, Bld du Tivoli 17à 7100 La Louvière, NN540417-107-60 souscrit un montant de 11000€ (onze mille) et reçoit en échange de sa souscription, 1100 parts sociales.

Monsieur CARLIER Xavier, Rue du Versant 37 à 7000 Mons, NN 801218-336.16 souscrit un montant de 10.000€ (dix mille) et reçoit en échange de sa souscription, 1000 parts sociales.

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

Volet B - Suite

Madame ABSIL Sophie, Rue du Versant 37 à 7000 Mons, NN 780619-208.20 souscrit un montant de 18.000€ (dix-huit mille) et reçoit en échange de sa souscription, 1800 parts sociales.

Monsieur STIENNE Pierre, Rue d'Houdeng 150, à 7070 Le Roeulx, NN 700510-103-35 souscrit un montant de 4.800€ (quatre mille huit cent) et reçoit en échange de sa souscription 480 parts sociales.

Madame HENNEQUART Emille, Rue de la Commanderie 12/3 à 6280 Gerpinnes, NN880415-336.23 souscrit un montant de 5.000€ (cinq mille) et reçoit en échange de sa souscription 500 parts sociales.

Monsieur MONSEUR Maxime, Rue de la Commanderie 12/3 à 6280 Gerpinnes, NN 850927-199.63 souscrit un montant de 5.000€ (cinq mille) et reçoit en échange de sa souscription 500 parts sociales.

Ces souscriptions seront transcrites dans le livre des associés.

Chaque nouvel associé commanditaire confirme qu'il est bien au courant du contenu des statuts qu'il a reçu et approuvé avant de procéder à sa souscription.

A la demande du président, les membres présents indiquent qu'ils ne souhaitent pas obtenir d'informations complémentaires sur les points de l'ordre du jour.

Dès lors, le président propose à l'Assemblée de passer au vote.

L'AGE approuve à l'unanimité, l'augmentation de capital de la société qui possède désormais un capital social de 251.00€ (deux cent cinquante et un mille) et ratifie l'acceptation des nouveaux associés commanditaires.

Le capital social est totalement libéré et est réparti comme suit :

MONSEUR Michel	100 parts sociales
MONSEUR Jean-Jacques	220 parts sociales
SAUSSU Philippe	2500 parts sociales
MONSEUR Maxime	1500 parts sociales
HENEQUART Emille	1500 parts sociales
BAISE Christian	2400 parts sociales
CORNET Thibaut	1500 parts sociales
AVOT Cathy	700 parts sociales
SICILIANO Maurizio	900 parts sociales
HENNART Dorothée	1700 parts sociales
BASTIN Tanguy	2000 parts sociales
COUTEAU Pol	450 parts sociales
COUTEAU Valérie	1200 parts sociales
SWAELES Benoit	400 parts sociales
CARLIER Xavier	2000 parts sociales
HENNART Marie Paule	1750 parts sociales
ABSIL Sophie	3800 parts sociales
STIENNE Pierre	480 parts sociales

Soit un total de 2510 parts sociales représentant l'intégralité du capital.

L'Assemblée demande au gérant de rédiger le procès-verbal de la présente réunion.

Ce procès-verbal sera signé par le gérant.

L'AGE mandate le gérant pour qu'il accomplisse les formalités d'usages auprès des instances administratives compétentes.

Une copie sera remise à chaque associé qui en ferait la demande.

Le procès-verbal et la liste des présences seront consignés dans le livre des procès-verbaux par les soins du gérant.

La séance est levée à 21 heures 15.

Michel MONSEUR
gérant